



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-037

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry -- VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - PASLIN Audrey – VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Acte de gestion du domaine public

Convention de mise à disposition du domaine public au profit d'un cirque familial

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la demande du Cirque CARLIS qui souhaite s'installer et présenter un spectacle vivant sur le stade municipal du 8 au 10 avril 2024. L'occupation des lieux ne comprendra pas l'utilisation des locaux et la fourniture en eau et électricité.

Une autorisation d'occupation du domaine public serait accordée par arrêté municipal.

Rappel tarif selon décision 2015-051 : 180 € (caution : 1500 €)

Le conseil municipal décide et vote par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION d'émettre un avis favorable concernant l'occupation du domaine public par ce cirque familial.

Publication dématérialisée du 05/04/2024
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240326-2024_037DE
Reçu le 05/04/2024